



S.A. Entreprise Charles Moroni

60 Boulevard du val de Vesle
51500 Saint-Léonard

Tél. : 03 26 87 02 66
Fax : 03 26 05 07 61

**COMMUNE DE COURTHIEZY
DEPARTEMENT DE LA MARNE**

*

**CARRIERE DE SABLES
ET DE GRAVIERS ALLUVIONNAIRES**

*

**AP N° 2004-08-CARRIERE DU 15 AVRIL 2004
LIEUDIT "LA PRAIRIE DE VOUCY"
RUBRIQUE 2510-1**

*

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

*

RESUME NON TECHNIQUE DU PROJET

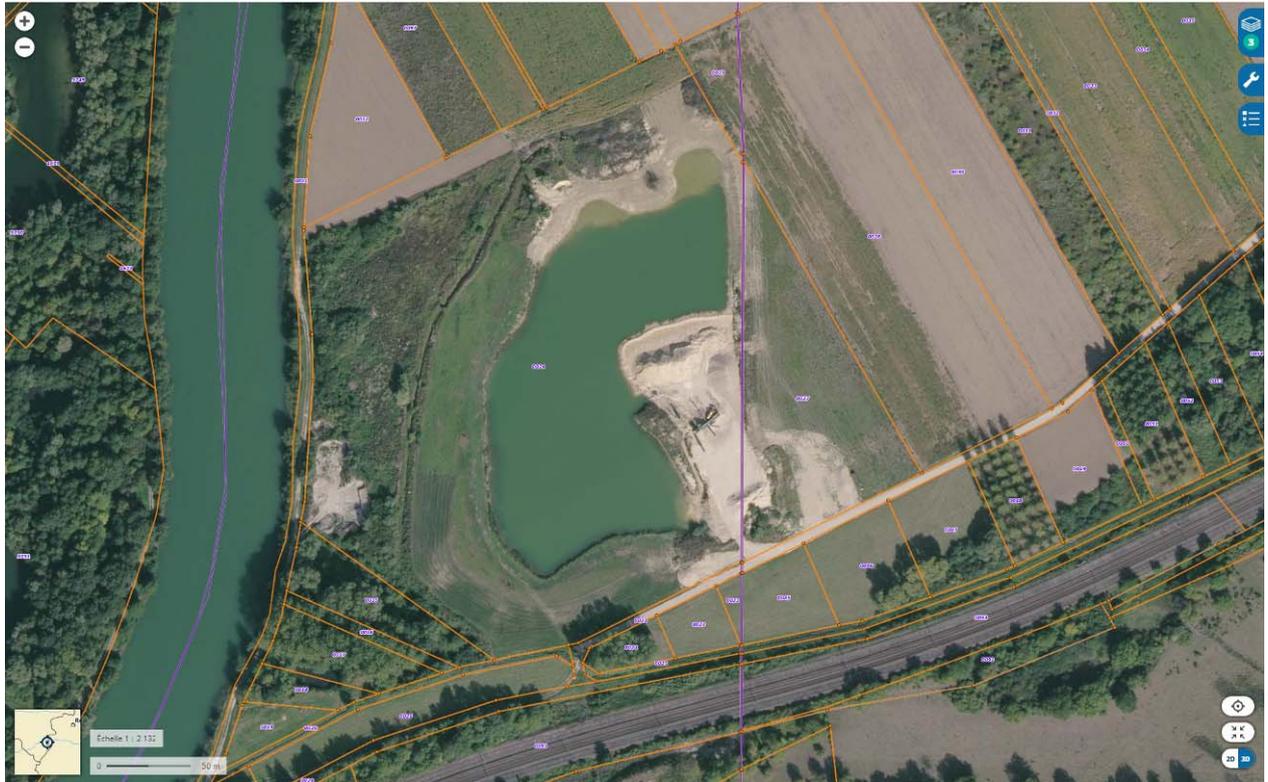
*

Janvier 2021

CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'autorisation d'exploiter arrivait à échéance le 15 avril 2019 mais l'extraction n'était pas achevée à cette date ; toute activité a donc été arrêtée depuis 2019.

Sur la vue de septembre 2019 ci-après, il restait encore **45 000 t à extraire** sur la plateforme au sud-est de la carrière.



L'entreprise Charles MORONI a alors présenté un dossier de modification des conditions de remise en état, laissant inexploités les **4 500 m²** de gisement résiduel, à convertir en prairie humide, réduisant ainsi les surfaces en eau.

Face au refus des propriétaires des terrains et de la commune, qui souhaitaient que l'exploitation arriva à son terme afin de disposer d'un étang de 2,6 ha, l'exploitant a rédigé la présente demande de renouvellement d'autorisation pour exploiter ce gisement résiduel.

Cette demande concerne également la mise en service d'une installation de traitement par lavage-criblage soumise à déclaration pour traiter le gisement résiduel. En effet, le simple traitement par pré-criblage est insuffisant pour s'ouvrir aux marchés parisiens, nécessité due à la perte du marché local en tout-venant.

Les principales caractéristiques du projet sont rappelées ci-après :

Extraction	
Nature du gisement	Matériaux alluvionnaires
Superficie en maîtrise foncière	7 ha 59 a
Superficie restant à exploiter	4 500 m² sur 5,8 ha exploitables
Volume exploitable	25 000 m ³
Tonnage à extraire	45 000 tonnes
Tonnage annuel moyen	15 000 tonnes
Tonnage annuel maximum	45 000 tonnes
Profondeur moyenne/max d'extraction	5 m
Durée de l'autorisation	4 ans
Traitement	
Lavage, criblage (puissance installée 193 kW)	15 à 45 000 t/an

Le gisement est extrait sans rabattement de nappe à la pelle hydraulique à bras allongé, puis stocké à proximité du front d'extraction pour égouttage. Le tout-venant ressuyé est repris à la chargeuse pour alimenter l'installation de lavage-criblage.

L'extraction est autorisée pour une cadence maximale annuelle de 45 000 tonnes ; toutefois, compte tenu des nombreuses contraintes naturelles, techniques ou commerciales, il est prudent d'envisager une cadence moyenne de **15 000 t/an sur 3 ans**. Une quatrième année est prévue pour la remise en état final des berges du plan d'eau et les reverdissements conformément au **plan ETAT FINAL au 1/1000 ci-après**

Projet de remise en état :

Le **parti d'aménagement** déjà prescrit pour cette gravière et largement initié consiste en l'aménagement d'un étang résiduel entouré de larges risbermes enherbées et de berges sinueuses en pente douce.

Pour des raisons de configuration réelle du gisement (extension plus réduite de la partie exploitable et plus fortes épaisseurs de découverte), l'**étang résiduel** aura toutefois une emprise de seulement **2,6 ha** au lieu de 4,2 ha, au profit de larges prairies de fauche localement humides, d'un plus grand intérêt écologique.

Les profils de berges prescrits dans l'autorisation seront conservés et un nouveau haut-fond sera créé dans l'angle sud-est de l'étang, sur la zone de décantation des fines de lavage.

Quelques plantations sont prévues à l'est du plan d'eau, sous forme de « petits fourrés », tels qu'il en existe déjà dans la prairie, à l'ouest. Elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles s'inscriront dans un ensemble de milieux ouverts. Les arbres et arbustes seront plantés par placets de 9 et 12 végétaux, pour éviter les alignements artificiels et géométriques.

ETAT FINAL

Prolongation d'activité

Echelle : 1/1000

